

## **Communiqué du Directeur Diocésain Nominations de Chef d'Établissement**

Conformément à l'article 157 du statut de l'Enseignement Catholique publié le 1<sup>er</sup> juin 2013 et **suite au conseil de tutelle diocésain je nomme**, en tant **qu'autorité de la tutelle Diocésaine**, à compter de la rentrée scolaire de **Septembre 2026** :

- **Madame Anne-Sophie Rosa**, actuellement cheffe d'établissement à l'école St Martin à Fay de Bretagne, à la direction **de l'école Ste Marie à Notre Dame des Landes**. A la rentrée 2026, elle assurera la mission de direction sur les deux établissements.

En qualité de Délégué épiscopal à l'Enseignement Catholique du diocèse de Nantes j'ai délivré l'accord épiscopal de **Monseigneur Percerou**, Evêque de NANTES, conformément à l'article 153 du statut de l'enseignement catholique en vue de la nomination du chef d'établissement suivant pour la rentrée scolaire 2026 :

- **Monsieur Pierre Percier**, actuellement chef d'établissement au collège St Jean Les Lauriers à St Jean de Monts (85) nommé par la tutelle des Ursulines de l'Union Romaine **à la direction du collège lycée de Blanche de Castille à Nantes**.

En application du Statut de l'Enseignement Catholique, il sera remis aux chefs d'établissements une lettre de mission explicitant les objectifs prioritaires qui leur seront demandés par leur Tutelle respective.

Je leur souhaite pleine réussite dans leur mission et vous remercie d'avance pour l'accueil que vous leur réserverez.

Bien cordialement,

Nantes, le 1<sup>er</sup> juillet 2026

Frédéric Delemazure  
Directeur diocésain de Loire Atlantique

